

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 28 juin 2021

Date de convocation: 23 juin 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un, le Lundi 28 Juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la salle du Villebon, sous la présidence de Monsieur Richard SIGWALT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23, présents : 15, votants : 22

<u>Présents</u>: MM SIGWALT Richard, RIOU Marie-Claude, LE CIGNE Johann, LOIZEAU Jean, CROCHET Thierry, SOUCHET Jean, GUILLOT Bertrand, MESNEL Sylvain, CHIRON Pierre, DAVID Karine, EVEILLARD Lydia, LAINARD Delphine, JOINT Dorothée, FLEURY Jean-Claude, MAROUSSIE Didier

<u>Absents et excusés</u>: POTIER Stéphanie ayant donné pouvoir à SIGWALT Richard, LANDREAU-BONENFANT Cécile ayant donné pouvoir à LE CIGNE Johann, PITAUD Marc, BESSONNET Virginie ayant donné pouvoir à LAINARD Delphine, OGER Arnaud ayant donné pouvoir à CHIRON Pierre, NICOU Audrey ayant donné pouvoir à RIOU Marie-Claude, ISAAC Bertrand ayant donné pouvoir à MAROUSSIE Didier, BATARD Sandrine ayant donné pouvoir à FLEURY Jean-Claude.

Secrétaire de séance : Mme Lydia EVEILLARD.

Les membres présents adoptent à l'unanimité le précédent compte-rendu du 17 mai 2021.

FINANCES ET BUDGETS

Informations signatures devis et marchés

Monsieur Thierry CROCHET donne lecture de l'ensemble des devis qui ont été signés par Monsieur le Maire entre le 15 mai et le 18 juin 2021.

| Fournisseur | Objet de la commande | Montant TTC | Budget | | | |
|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------|------------------------|--|--|--|
| INVESTISSEMENT | | | | | | |
| CHARIER TP | Travaux aménagement chemin de la sauzaie | 3 874,07 € | commune / opération 78 | | | |
| SAUR | Sécurisation du poste de relèvement Eglantiers/Gaveau | 10 776,00 € | Assainissement | | | |
| MANUTAN Mobilier classes école publique | | 6 081,44 € | commune / opération 65 | | | |
| SOFULTRAP | Travaux de raccordement eaux pluviales ZA Marne | 6 662,64 € | commune / opération 78 | | | |

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|----------------|--------------------------------------------------------------|------------|---------|--|--|
| SUPER U | Calculatrices élèves CM2 | 450,00 € | Commune | | |
| GUY LIMOGES | Analyse de sol du terrain d'entraînement | 129,00 € | Commune | | |
| CONNEX | Réparation ordinateur poste accueil | 159,60 € | Commune | | |
| COTRAL | Bouchons d'oreilles moulés et individuels pour 4 agents | 1 037,28 € | Commune | | |
| NOMBALAIS | Déplacement en car école privée pour séances cinéma Challans | 384,00 € | Commune | | |

Chapelle de Bordevert - demande de financement à l'Etat - modification

Par délibération n°002-01-2021 du 18 janvier 2021, le conseil municipal a décidé de solliciter un financement auprès de l'Etat d'un montant de 6.575,81€ dans le cadre des travaux de rénovation de la Chapelle de Bordevert.

Les services de la Préfecture ont alerté la Mairie que le montant de cette subvention serait supérieur au montant demandé. Aussi, il y a lieu de délibérer à nouveau pour fixer le montant définitif de la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Sollicite une subvention à hauteur de 33,5% du montant hors taxes des travaux soit la somme de 12.600€ auprès de l'Etat pour l'année 2021, dans le cadre des travaux de rénovation de la Chapelle de Bordevert
- Approuve le plan de financement lié à cette opération joint en annexe
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents à intervenir.

<u>Chapelle de Bordevert – demande de financement à la Région des Pays de Loire - modification</u>

Par délibération n°010-01-2021 du 18 janvier 2021, le conseil municipal a décidé de solliciter un financement auprès la région des Pays de Loire d'un montant de 11.272,81€ dans le cadre des travaux de rénovation de la Chapelle de Bordevert.

Les services de la Préfecture ont alerté la Mairie que le montant alloué au titre de la DSIL 2021 serait supérieure à la demande initiale de la collectivité. Aussi, afin de respecter le montant plafond de 80% de financements extérieurs, il y a lieu de reprendre la délibération de demande de subvention à la région des Pays de Loire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Sollicite une subvention d'un montant de 5.000€ (13.3% du montant total des travaux), auprès du conseil régional des Pays de Loire dans le cadre du programme d'aide pour les édifices religieux
- Accepte le plan de financement tel que présenté
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents à intervenir pour ce dossier.

Restaurant scolaire bilan financier et tarification ticket repas rentrée scolaire 2021/2022

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint en charge des finances, donne les résultats financiers du service du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2020/2021 : en dépenses 115.449,75 € et en recettes 64.486,40 € soit un coût de revient de 6,15€/repas servi.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur un maintien du tarif ou une augmentation pour l'année scolaire 2021/2022.

Considérant les effets de la crise sanitaire sur le budget des familles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 2 abstentions et 9 voix contre, maintient le prix du ticket repas à 3,60€ pour l'année scolaire 2021/2022 et au prix de 5,60€ pour le tarif adulte. L'encaissement pour la part adulte se fera mensuellement par titre de recettes.

Tarification accueil périscolaire - année scolaire 2021/2022

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°105-09-18 du 05 novembre 2018 par laquelle le conseil municipal avait fixé à compter du 1^{et} janvier 2019, la tarification de l'accueil périscolaire selon le quotient familial des familles avec 2 tarifs s'articulant autour du QF 700:

| QF inférieur à 700 | QF supérieur ou égal à 700 | |
|--------------------|----------------------------|--|
| 0,45€ le ¼ d'heure | 0,50€ le ¼ d'heure | |

La gratuité pour le 3^{ème} enfant fréquentant l'accueil périscolaire avait également été actée.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour savoir s'il y a lieu de revoir ces tarifs pour l'année scolaire 2021/2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de **maintenir** ces tarifs pour l'année scolaire 2021/2022 y compris la gratuité pour le 3^{ème} enfant fréquentant l'accueil périscolaire.

Créances irrécouvrables 2020 SAUR

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a reçu un courrier de la SAUR notifiant une liste nominative des créances irrécouvrables de l'année 2020. Une somme de 649,06€ reste à recouvrer pour cinq administrés domiciliés à ce jour sur d'autres communes, correspondant à la part communale d'assainissement.

La SAUR, ayant mis en œuvre tous les moyens à leur disposition pour récupérer cette somme, sollicite la commune pour passer cette dette en créance irrécouvrable.

Monsieur le Maire interroge donc le conseil municipal sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de passer la somme de 649,06€ en créance irrécouvrable.

<u>Schéma directeur de l'assainissement – demande de financement au conseil départemental de la Vendée</u>

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'actuel schéma directeur de l'assainissement a été élaboré en 2008 dans le cadre préparatoire des travaux de la station d'épuration. Par courrier en date du 10 septembre 2020, l'agence de l'eau a informé la commune que ce schéma était devenu obsolète et qu'il fallait le réactualiser. L'agence de l'eau précise également qu'elle peut apporter une aide financière de 50% et que le conseil départemental subventionne cette étude à hauteur de 10%.

Afin de pouvoir déposer le dossier de demande de financement auprès du conseil départemental, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de financement auprès du conseil départemental de la Vendée pour la réalisation d'un nouveau schéma directeur de l'assainissement
- Rappelle que le taux d'aide est de 10% d'un montant d'étude estimé à 40.000€
- Accepte le plan de financement tel que présenté
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents à intervenir pour ce dossier.

ENVIRONNEMENT VOIRIE

Convention d'occupation du domaine public avec AZALÉE pour déploiement de la fibre optique

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que pour le raccordement au réseau de fibre optique, et notamment pour héberger un nœud de raccordement optique, la société AZALEE est amenée à installer un local technique sous forme de shelter d'une surface de $12m^2$ sur le parking arrière de la médiathèque, domaine public non routier de la commune. Une convention doit être signée pour accorder à la société une autorisation d'implantation et d'occupation. Par conséquent, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention à intervenir avec la société AZALEE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Autorise l'implantation et accepte l'occupation de la parcelle AC 76 (domaine public non routier de la commune) par la société AZALEE pour l'installation d'un local technique (shelter), sur une emprise foncière de 12m²
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir
- Indique que la convention arrivera à son terme le 31 décembre 2035 et qu'aucune redevance ne sera due.

Schéma directeur de l'assainissement collectif – lancement de la consultation

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le schéma directeur de l'assainissement collectif a été réalisé en 2008 dans le cadre préparatoire des travaux de la station d'épuration. Par courrier en date de septembre 2020, l'agence de l'eau a indiqué à la commune que ce schéma devait être réactualisé.

Le cabinet Gétudes Consultants a été missionné pour établir le cahier des charges permettant la consultation pour retenir un bureau d'étude afin de réaliser l'étude diagnostique et l'élaboration du schéma directeur de l'assainissement. Cette consultation pourrait se dérouler via le site marchés sécurisés du 1^{er} juillet au 18 août 2021.

Le conseil municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation relative à l'élaboration d'une étude diagnostique et du schéma directeur de l'assainissement.

Assainissement - Rapport du délégataire 2020

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport de la société SAUR, délégataire du service de l'assainissement, et communique la synthèse de l'exercice 2020.

Données techniques

Nombre de postes de relèvement : 12
Linéaire de conduites (en ml) : 15 686
Capacité épuratoire existante : (en Eq.Hab) 3500

Données clientèles

Nombre d'abonnés: 931

Volumes facturés: 69777 m3

Indicateurs qualitatifs

Volumes épurés : 122 286 m3 Quantité de boues évacuées (en tMS) : 21,996

Le présent rapport du délégataire est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES

Compte-rendu du conseil d'école du 15 juin 2021

En l'absence de Madame Cécile LANDREAU-BONENFANT, Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil d'école du 15 juin 2021.

Plusieurs points sont abordés sur le règlement intérieur, la vie de l'école, les effectifs et les activités scolaires du troisième trimestre.

Remise de calculatrices aux élèves de CM2

Le vendredi 25 juin et aujourd'hui lundi 28 juin, Monsieur le Maire et les élus de la commission enfance se sont rendus dans les 2 écoles de la commune pour rencontrer les élèves de CM2 et leur offrir une calculatrice, symbole de leur passage en classe de 6 èmc.

Les enfants de l'école publique les Guernovelles ont reçu également un livre du ministre de l'éducation et un stylo plume offert par l'APEG, l'association de parents d'élèves.

Enseignement des langues vivantes année scolaire 2021/2022

Afin de poursuivre l'enseignement des langues vivantes, le conseil municipal à l'unanimité moins une abstention,

- Décide de reconduire pour l'année scolaire 2021/2022, l'enseignement des langues vivantes pour les écoles publiques et privées de la commune, selon les besoins estimés par les directrices à 36H pour l'école publique les Guernovelles et à 48H pour l'école privée Notre Dame de Bordevert soit un total de 84H
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats avec les intervenants.

URBANISME BATIMENTS

Rapport de la commission communale

Madame Marie-Claude RIOU donne lecture des déclarations d'intention de ne pas aliéner :

| N°17/2021 | RECULEAU Gilbert à MERCIER Christian, 27 rue Bonne Brise |
|-----------|--------------------------------------------------------------------|
| N°18/2021 | CHESNEL Gérard à MOLLON Arnaud et DELEPINE Blandine, 20bis |
| | rue de la Ruée |
| N°19/2021 | DRONET Kévin à SARRAZIN David et CHASLES Sabrina, 3 rue du Clos |
| | de Fontordine |
| N°20/2021 | Consorts NAULLEAU à LEROY Frédéric, 12-14 rue de Bordevert |
| N°21/2021 | DUPONT Maurice à ROCAND Gerorges, 15 allée des Vignes Gâtes |
| N°22/2021 | Consorts RENAUDIN à RAFFIN David, 37 rue Bonne Brise |
| N°23/2021 | MOUTON Stéphane à PAPIN Benjamin, 85 route de Bouin |
| N°24/2021 | Consorts BLOMBOU à CORJON Christophe, 13 rue du Haras |
| N°25/2021 | CECCARELLI Christophe et POTIER Brigitte à VINCENT Brigitte, 9 rue |
| | des Coquelicots |
| N°26/2021 | GIRARD Grégory et CHARTIER Aline à BOURGEAIS Patrick, 10 |
| | chemin du Gaveau |
| N°27/2021 | BERTIN Pierre à GUERIN Jean-Charles, 30 rue du Fief Sauzin |
| | |

Quartier le Val Fleuri: point sur la commercialisation

Suite aux sessions d'attribution des lots qui se sont succédées, 27 lots sur 28 ont déjà été attribués.

Lotissement le Fief du Val Fleuri – modalités d'attribution des lots, fixation du prix de vente des lots, validation du cahier des charges de cession de terrains et autorisation de signer les promesses de vente et actes de vente – modification

Par délibération en date du 18 janvier 2021, le conseil municipal a fixé le prix de vente des lots du lotissement communal le Fief du Val Fleuri et approuvé le cahier des charges de cession de vente des lots.

Une information complémentaire a été transmise par l'Office Notarial de Bouin rappelant l'obligation pour les communes de plus de 2000 habitants de demander l'avis des Domaines en cas de vente de terrain.

L'avis des domaines a été reçu le 27 mai dernier confirmant le prix fixé par le conseil municipal à savoir 82,50€ HT et 99€ TTC.

En outre, suite à la délivrance par le cabinet de géomètre BONNARD des surfaces définitives des parcelles, il y a lieu de fixer les tarifs définitifs des lots :

| Lot | Surface cessible | Prix de la parcelle HT | Prix de la parcelle TTC |
|-----|------------------|------------------------|-------------------------|
| 101 | 303 | 24,997.50 € | 29,997.00 € |
| 102 | 273 | 22,522.50 € | 27,027.00 € |
| 103 | 296 | 24,420.00 € | 29,304.00 € |
| 104 | 451 | 37,207.50 € | 44,649.00 € |
| 105 | 292 | 24,090.00 € | 28,908.00 € |
| 106 | 547 | 45,127.50 € | 54,153.00 € |
| 107 | 527 | 43,477.50 € | 52,173.00 € |
| 108 | 566 | 46,695.00 € | 56,034.00 € |
| 109 | 404 | 33,330.00 € | 39,996.00 € |
| 110 | 404 | 33,330.00 € | 39,996.00 € |
| 111 | 404 | 33,330.00 € | 39,996.00 € |
| 112 | 440 | 36,300.00 € | 43,560.00 € |
| 113 | 401 | 33,082.50 € | 39,699.00 € |
| 114 | 432 | 35,640.00 € | 42,768.00 € |
| 115 | 387 | 31,927.50 € | 38,313.00 € |
| 116 | 372 | 30,690.00 € | 36,828.00 € |
| 117 | 440 | 36,300.00 € | 43,560.00 € |
| 118 | 398 | 32,835.00 € | 39,402.00 € |
| 119 | 407 | 33,577.50 € | 40,293.00 € |
| 120 | 457 | 37,702.50 € | 45,243.00 € |
| 121 | 391 | 32,257.50 € | 38,709.00 € |
| 122 | 420 | 34,650.00 € | 41,580.00 € |
| 123 | 454 | 37,455.00 € | 44,946.00 € |
| 124 | 457 | 37,702.50 € | 45,243.00 € |
| 125 | 475 | 39,187.50 € | 47,025.00 € |
| 126 | 454 | 37,455,00 € | 44,946.00 € |
| 127 | 256 | 21,120.00 € | 25,344.00 € |
| 128 | 240 | 19,800.00 € | 23,760.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Prend acte de l'avis des domaines du 27 mai 2021 fixant le prix de vente des lots à 82,50€ HT soit 99€ TTC

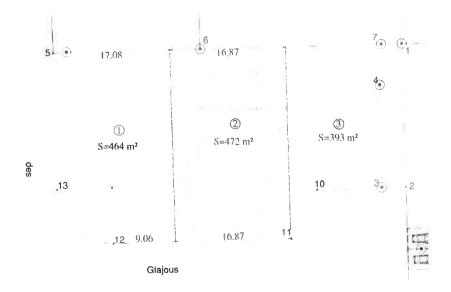
- Rappelle le prix de vente des 28 lots libres du lotissement le Fief du Val Fleuri à 82,50€ HT le m2 soit 99€ TTC le m²
- Prend acte des prix de vente définitifs des lots rappelés ci-dessus dans le corps de la délibération
- Rappelle la délibération n°21-03-2020 du 24 février 2020 fixant le prix de vente à Vendée Habitat des parcelles numérotées 129 et 130 et de l'îlot A, destiné à accueillir des logements sociaux
- Approuve les dispositions du cahier des charges de cession de terrain annexé à la présente délibération
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les formalités relatives au dépôt de pièces du lotissement
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes de vente auprès de Maître Valérie HUVELIN-ROUSSEAU, Notaire à Bouin

Division parcellaire Impasse des Glajous

Au vu des exigences fortes de l'Etat pour une densification accrue des bourgs, dans le cadre de l'élaboration du PLUI, le pôle aménagement de la communauté de communes et les élus communaux ont travaillé en lien pour identifier les dents creuses de la commune. Il s'agit de repérer sur la commune tous les espaces libres de construction en zone U qui pourraient faire l'objet de terrains à bâtir : les terrains actuellement libres de construction, les fonds de parcelle ou de jardin, les espaces verts des lotissements...

Aussi, afin de répondre à cette exigence, l'espace vert du lotissement « le temple » situé impasse des Glajous a été identifié. Cette parcelle cadastrée AO 33 de 1329m2 a été intégré dans le domaine public communal en 2004.

Un premier contact avec Monsieur Hugues CESBRON, géomètre, a permis d'établir un plan de division parcellaire préservant un espace vert de 393 m2 et identifiant 2 parcelles à bâtir de 464m2 et 472 m2.



Le prix de vente de ces 2 parcelles ainsi que le cahier des charges de cession de cette opération seront étudiés lors d'un prochain conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de valider cette proposition de division parcellaire, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis du cabinet CESBRON et d'entamer l'ensemble des démarches de réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins 4 abstentions,

- Valide la division parcellaire de la parcelle cadastrée AO 33 de 1329m2 en 3 lots : 1 lot préservé d'espace vert de 393 m2 et 2 lots à bâtir de 464 et 472 m2
- Autorise Monsieur le Maire à signer la proposition du cabinet CESBRON relatif à cette division parcellaire
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et signer les dossiers d'urbanisme nécessaires à la réalisation de cette opération et à engager toutes démarches

COMMUNICATION AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Compte-rendu de la réunion planning des salles avec les associations

La réunion du 22 juin dernier a permis de faire le point sur le planning des salles pour les manifestations de fin 2021 et de début 2022.

Départ de Monsieur Sylvain MESNEL à 21h55.

Vélocéane 2021

La vélocéane 2021 partira du Haras des Presnes le dimanche 19 septembre. Deux boucles sont au programme. De nombreux bénévoles devront être mobilisés pour cette manifestation.

Forum des associations

Le forum des associations aura lieu le samedi 4 septembre 2021 de 14h à 18h. Il a été rappelé la volonté de l'élargir à d'autres associations et que ces dernières proposent des démonstrations de manière à le dynamiser.

AFFAIRES GENERALES

<u>Challans Gois Communauté – approbation du rapport 2020 sur l'assainissement non collectif</u>

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du rapport d'activités SPANC pour l'année 2020. Chaque conseiller en a été destinataire avant la réunion.

Conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 du CGCL, il est demandé à l'assemblée de donner son avis sur le rapport présenté.

Après échanges, le conseil municipal n'a pas d'observations à émettre sur ce rapport.

<u>Challans Gois Communauté – approbation du rapport 2020 sur la gestion des déchets</u>

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du rapport 2020 sur la gestion des déchets. Chaque conseiller en a été destinataire avant la réunion.

Conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 du CGCL, il est demandé à l'assemblée de donner son avis sur le rapport présenté.

Après échanges, le conseil municipal n'a pas d'observations à émettre sur ce rapport.

Dates à retenir:

E Lundi 5 juillet, 19h30, salle du conseil municipal, commission repas des aînés

Lundi 13 septembre et 11 octobre, 20h, salle Villebon, Conseil Municipal

Le Maine A